Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 09 JUIN 2026
ID : 084-268403318-20260417-871504206-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMI
DE CAUMONT SUR DU

Membres en exercice :

16

Membres présents :

16

Suffrages exprimés :

16

Date de convocation

07/04/2026

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 Avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Claude MOREL, Président du CCAS.

Etaient présents : M MOREL – MME MARESCAUX – MME MALLEM – MME ABBRUZZO – MME RIGAUD – MME LORNE – MME VINCINAUX – M ROUBAUD – MME BADALAMENTI – MME CORTE – MME OLIVON – M GIACARDI – M CECCONI – MME THORELLE – MME REYNAUD – MME CONSTANT

Procurations : Aucune

Absents : Aucun

Secrétaire :Fabienne VINCINAUX

DELIBERATION N°8715042026

DELEGATION AU PRESIDENT

Rapporteur : Claude MOREL

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration qu'afin d'améliorer le service rendu aux usagers et d'écourter les temps administratifs, il peut donner délégation de pouvoirs au Président ou à sa Vice-Présidente conformément aux dispositions de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des familles. Cette délégation peut porter sur les matières suivantes :

1) Attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'Administration.

(A ce titre, il propose comme conditions : « dans des situations d'urgence qui ne pourraient attendre une réunion du Conseil d'Administration)

2) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des marchés publics,

3) Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

4) Conclusion des contrats d'assurances,

5) Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS et des services qu'il gère,

6) Fixation des rémunérations et règlements des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 084-268403318-20260417-871504206-DE

7) Exercice au nom du CCAS des actions en justice ou défens intentées contre lui tant en première instance qu'en appel, devant les juridictions administratives, judiciaires ou civiles.

8) Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L 264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

POUR : M MOREL – MME MARESCAUX – MME MALLEM – MME ABBRUZZO – MME RIGAUD – MME LORNE – MME VINCINAUX – M ROUBAUD – MME BADALAMENTI – MME CORTE – MME OLIVON – M GIACARDI – M CECCONI – MME THORELLE – MME REYNAUD – MME CONSTANT

Fait à Caumont-sur-Durance, le 16 Avril 2026

Le Président

Claude MOREL

CCAS DE CAUMONT SUR DURANCE
Vaucluse

La Secrétaire de séance

Fabienne VINCINAUX